



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

Grade Chef  
Laurent FALGAYRAS  
Philippe PERNET  
Alain LOUBIES  
Patrick NOUVELLON

Grade divisionnaire  
Marie-Hélène FIRPO-BOUDOT  
Patrick HERBIN  
Isabelle ESPANET  
Marc BREFEL  
Joanne JOVASEVIC -PREUX  
Eric BONNET

Grade principal  
Jessica BARTHELEMY  
Frédéric QUENARD  
Pascal BONNET  
Denis SOLVIGNON  
Alain BOUTON  
Philippe HENRY

www.snafo.com

# ELECTION ICNA

## Liste nationale présentée par FORCE OUVRIERE

Les ICNA exercent des fonctions opérationnelles, d'encadrement, de formation et d'expertise dans tous les domaines de la Navigation Aérienne et au sein de l'ENAC.

La mise en œuvre de la transposition de la directive concernant la licence européenne de contrôleur sera effective au 17 mai 2008. A cette date pour exercer une fonction de contrôleur ou s'entraîner sur une position les ICNA devront être titulaires d'une licence valide.

Lors de la transposition des textes européens au sein de l'opérateur unique DSNA, FO a défendu les contrôleurs, en particulier, sur les points suivants :

- Normes médicales plus souples.
- Formation qualifiante en langue anglaise par la mise en place d'un PIFA qui permet la délivrance de la mention linguistique, sans test couperet, obligatoire au 17 mai 2010.
- Formation continue basée sur la culture de la sécurité. L'objectif est de recevoir une formation de qualité pas de repasser une mention d'unité.
- Garantie d'avancement et du régime indemnitaire par le maintien du titre détenu en cas d'inaptitude médicale.

**Le principe défendu par FO est l'amélioration du statut ICNA au sein de la Fonction Publique.** Le statut et l'appartenance à la Fonction Publique sont des garanties indispensables pour rendre un service public basé sur la sécurité, le respect de l'environnement tout en augmentant la capacité.

Concernant le contexte européen, **FO défend la notion de FAB coopératif où chaque opérateur apporte son expertise et sa coopération au sein du FAB.**

**Coopérer ne veut pas dire fusionner :** la DSNA est l'opérateur unique en France et doit le rester pour être indépendante des pressions commerciales générées par les compagnies aériennes au sein de la Commission Européenne.

Lors de la récente réunion du 24 avril 2008, FO a réaffirmé sa position de construction d'un modèle coopératif FABEC.

Dans le cadre du protocole en cours et des mesures associées, des GT et des futures négociations FO continuera à défendre l'ensemble des ICNA et en particulier les points suivants :

- **Maintien du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services. (formation continue, anticipation des départs en retraite, charge de travail liée aux fonctions d'expertise, ...).
- **Maintien de la mobilité qui est un droit.** La mobilité fonctionnelle (CRNA vers APP ou APP vers CRNA, Exploitation vers Encadrement ou expertise) et la mobilité géographique ne doivent pas être remises en cause. Les ICNA hors salle doivent pouvoir maintenir leur mention linguistique pour y revenir s'ils le souhaitent.
- **Amélioration de la gestion des ICNA titulaires inaptes médicaux ou en arrêt formation avant l'obtention de la mention d'unité de l'organisme d'affectation.** Les postes proposés doivent permettre une véritable carrière en prenant en compte les vœux des agents, la formation reçue et l'expérience acquise.
- **Mise en place d'une politique d'affectation des ressources ICNA** claire et négociée en GS 32H et en CTP DSNA.
- **Amélioration de la formation ICNA au sein de l'ENAC et de la formation continue** pour tenir compte des évolutions du métier au sein de la DGAC et sur le plan européen.
- **Création d'un FAB coopératif** incluant 3 principes :
  - les ICNA resteront dans leur statut pour éviter tout dumping social.

- L'ensemble des organismes de contrôle sera au sein du FAB.
- La DSNA restera l'opérateur unique français.

• **Accès au grade d'Ingénieur en Chef pour tous les ICNA.** Ce grade permettant une amélioration de l'indice terminal (HEA) est une avancée importante. Les fonctions et les conditions donnant accès à ce grade doivent être améliorées pour permettre aux ICNA issus des recrutements internes ou exerçant une licence sur des organismes de groupe E d'y accéder. En particulier la réflexion sur la mise en place de CDQ dans les groupes E moins de 24000 MEQ doit être menée à terme.

• **Le taux d'ISQ doit être le même dans tous les groupes puisque les ICNA sont PC dans tous les groupes.** Le supplément d'ISQ restera lié aux groupes.

• **La politique d'approche centralisée et l'organisation de l'espace inférieur doivent aboutir à une véritable amélioration du service rendu à l'usager.**

- FO refusera toute approche « comptable » n'améliorant pas le service rendu.
- L'expertise locale des contrôleurs doit être prise en compte en cas de modification de procédures de travail ou d'aménagement d'espace.

- Les effectifs nécessaires doivent être prévus pour l'ouverture des positions SIV au sein des approches.

- La mise en place d'assistant dans les TWR et APP doit être étudiée pour améliorer les conditions de travail et la sécurité.

• **L'amélioration du dispositif Région Parisienne doit être effective en concertation étroite avec les personnels.** La création d'OPERA et les différents scénarii doivent être réalisés en accord avec les personnels des 3 centres concernés. Les décisions doivent respecter la sécurité, les conditions de travail et sociales des personnels.

• **Le rôle des DCC** doit être étudié dans le cadre de l'évolution de la coordination du trafic civil et du trafic militaire aux niveaux 2 et 3.

• **Refonte de la grille EVS** incluant 3 principes :

- Réduction du nombre de niveaux pour simplifier et harmoniser.
- Revalorisation de la fonction contrôle et des fonctions d'encadrement, d'expertise et de formation.
- Revalorisation des fonctions DCC dans le cadre de leur évolution.

• **Ouverture d'AVE sur les postes à recouvrement** dans tous les domaines de compétence des ICNA sur les postes d'encadrement et d'expertise.

• **Amélioration du niveau de la pension et du taux de remplacement.** L'augmentation du nombre d'années nécessaires pour une pension à taux plein et la durée de carrière plus courte posent une véritable difficulté pour les ICNA qui doivent faire face d'une part à une baisse importante de revenus et, d'autre part, à une fin d'activité professionnelle à l'âge de 57 ans. En maintenant cette limite d'âge les jeunes ICNA actuels ou ceux entrés plus tard dans le corps par la voie interne n'auront pas le nombre maximal d'années de cotisation pour prétendre à une retraite complète. FO défendra les solutions suivantes pour faire face à cette problématique :

- **Renforcement du dispositif ATC (montant et durée)**
- **Augmentation du nombre de points NBI**
- **Report de la limite d'âge à 59 ans et 6 mois (possibilité de départ entre 50 et 59 ans et 6 mois)**

FO participe à tous les groupes de travail et réflexions concernant les ICNA pour faire progresser et défendre l'ensemble du corps tant sur le plan national qu'international.

Les élections 2008 sont très importantes car elles se déroulent dans un contexte complexe au niveau national et international.

**ISOLÉS NOUS SOMMES PLUS VULNÉRABLES, REGROUPÉS NOUS SOMMES PLUS FORTS**

**EN VOTANT FO LES ICNA RENFORCENT LE SYNDICAT QUI FAIT DES PROPOSITIONS CONCRETES BASEES SUR DES VALEURS HUMAINES, SOLIDAIRES ET PROFESSIONNELLES.**

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DGAC



**HUMANISME  
INDEPENDANCE  
PROFESSIONNALISME  
SOLIDARITÉ  
VOTEZ  
DU 23 AU 30 JUIN 2008**





Force Ouvrière

Syndicat National  
de la Navigation  
Aérienne

# HUMANISME INDEPENDANCE SOLIDARITE ET PROFESSIONNALISME



## Depuis quelques années la DGAC et ses personnels doivent faire face à de fortes turbulences :

• **La volonté affichée de réduction des effectifs au sein de la Fonction Publique.** Cette réduction a été, jusqu'à présent, contenue par les organisations syndicales par le biais d'accords négociés au fil du temps, en particulier dans le cadre protocolaire DGAC ou licence. Ces accords concernent tous les agents de la DGAC en fonction dans ses différentes directions de métropole, des départements et territoires d'outre-mer et ceux affectés au BEA, à l'ENAC, à Météo France et au SEFA. En effet grâce à l'augmentation du trafic, aux besoins accrus liés à la Sécurité, à l'Environnement, à la nécessité de Capacité et à notre détermination nous avons pu démontrer les besoins en nombre de postes. De ce fait la DGAC a pu recevoir l'autorisation de la Fonction Publique et du Budget pour recruter dans toutes les catégories de personnels.

• **La séparation Opérateur – Régulateur** qui dès 2005 a contraint la DGAC à se réorganiser. Une deuxième réorganisation est en cours en 2008 prévoyant un regroupement en 3 Directions : **DCS, DSNA, DTA.** La DCS étant l'autorité de surveillance, la DSNA l'opérateur unique et la future DTA regroupant les autres directions existantes (DRE, DAST, DPAC...). Le Secrétariat Général est l'épine dorsale de ces 3 directions et joue un rôle transversal. Aucune mobilité n'a été exigée pour les personnels lors de restructurations. Les écoles SEFA et ENAC continuent à former les personnels techniques. L'intégrité de la DGAC semble maintenue mais rien n'est complètement acquis pour l'avenir de certains services (DTI par exemple).

• **La dimension européenne et bien entendu le FABEC.** Depuis les accords « ciel unique » de 1999 la commission européenne et les compagnies aériennes tentent de privatiser et de mettre en concurrence les services liés à la Navigation Aérienne. Sous prétexte d'améliorer la qualité du service et de réduire les retards (la France est le pays le plus survolé d'Europe et celui qui produit le moins de retards) leur but est de réduire les coûts tant au niveau des installations (réduction du nombre de centres en route) d'effectifs techniques, administratifs et ouvriers (externalisation de certaines tâches, réorganisation interne) pour préparer un FAB (bloc flexible d'espace) au sein duquel ils souhaitent fusionner les différents prestataires de la Navigation Aérienne ce qui reviendrait à faire disparaître la DSNA avec de graves conséquences pour les personnels.

**Face à ces dangers FO agit à tous les niveaux de concertation pour contrer ce libéralisme qui n'apporterait que des réductions d'emplois, la disparition des différents statuts et une dégradation du service rendu.**

## Les principaux niveaux de concertations sont :

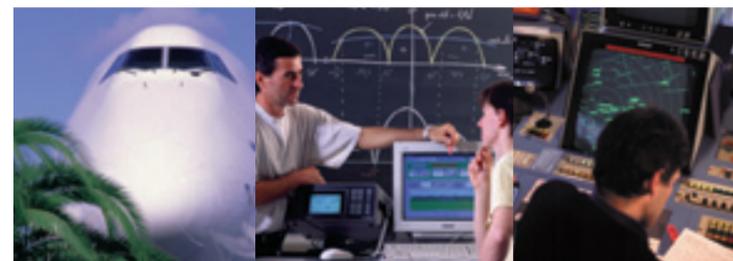
- A la DGAC dans les CTP centraux : CTP DGAC, DSNA, DO qui sont les instances où sont prises l'ensemble des décisions concernant l'organisation des services et des conditions de travail. FO est représenté avec droit de vote dans ces 3 CTP.
- Au sein du Ministère dans le cadre du CTP Ministériel où sont votées les modifications statutaires et indemnitaires concernant tous les personnels du Ministère donc ceux de la DGAC. Seuls trois syndicats sont représentés dont FO.

• Dans le cadre des instances européennes au sein de l'ETF qui regroupe les principaux syndicats européens représentant les personnels de l'Aviation Civile et qui est le partenaire social reconnu par la commission européenne. FO, membre actif depuis de longues années, défend un FAB coopératif permettant de mettre en commun les compétences de chacun pour développer de nouveaux systèmes, améliorer le service rendu dans le respect des droits et statuts des personnels de chaque état. On peut travailler en commun sans avoir un statut unique.

## Dans tous les cas FO respecte dans le traitement des dossiers les valeurs suivantes :

- **Humanisme** : ce sont des hommes et des femmes qui rendent les différents services et occupent des emplois. Ces hommes et femmes ont ou peuvent avoir des contraintes liées à leur vie privée et ces contraintes doivent être respectées.
- **Indépendance** : FO n'est rattaché à aucun courant politique et ne perçoit aucune indemnité par d'autre voie que les cotisations des adhérents. Dans le cadre d'un accord appelé « modernisation du dialogue social » la DGAC met, en complément, à disposition des organisations syndicales certains outils de travail (local syndical, équipement de bureau). La totalité des représentants FO est composée de bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération autre que leur salaire d'agent de la DGAC. Ces conditions permettent d'agir en toute indépendance dans le cadre de l'action syndicale.
- **Solidarité** : FO recherche la cohésion et la solidarité entre les corps, les fonctions et les générations tant sur le plan de l'action sociale que sur le plan de la défense, de l'amélioration des statuts et des régimes indemnitaires ou retraites. C'est la pluralité des corps, les différences de parcours de chacun au sein d'un même corps, les différents métiers qui font la richesse de la DGAC.
- **Professionnalisme** : les dossiers DGAC sont très souvent techniques et complexes car ils doivent respecter de nombreuses contraintes : Sécurité, environnement, capacité auxquelles s'ajoutent, pour FO, le Service Public. La complexité des dossiers impose qu'ils soient traités avec professionnalisme pour être crédibles et respectés par la DGAC et les interlocuteurs ministériels et européens. Dans chaque cas nous recherchons le meilleur service pour l'utilisateur et demandons les moyens nécessaires tant sur le plan des effectifs que sur le plan technique : la sécurité et les conditions de travail ne se bradent pas et FO refuse toute compromission sur ces deux points.

Pour pouvoir défendre ces valeurs et les personnels les organisations syndicales doivent être légitimes et reconnues par l'Administration. Tous les 3 ans des élections professionnelles sont organisées et permettent de déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Grâce à cette représentativité les organisations syndicales peuvent siéger ou non dans les différents CTP nationaux, ministériels ou dans les instances internationales. Au mois de juin 2008 il y aura des élections au sein de la DGAC qui auront deux objectifs liés :



• **Constitution du CTP MEEDDAT.** Ce vote concernera environ 100 000 agents. Trois syndicats sont représentés au sein du CTP actuel. (FO a 5 sièges sur 15 soit environ 30% de représentativité). Le vote aura lieu sur sigle et les personnels voteront pour une organisation syndicale. Le vote se déroulera sur un seul jour le jeudi 26 juin. Les personnels absents (congrés, service, maladie, stages, etc...) pourront voter par correspondance. C'est l'Administration qui acheminera le matériel de vote pour ceux qui voteront par correspondance et tiendra ouverts les différents bureaux de vote. Ce vote est important car il permettra de composer l'instance la plus élevée du Ministère.

• **Constitution des différents CTP au sein de la DGAC.** Ce vote concernera environ 11 500 agents et permettra, en particulier, de renouveler la composition du CTP DGAC où sont représentés 5 syndicats (FO a 2 sièges sur 10 au sein du CTP DGAC). Conformément au décret de 82 concernant la représentativité au sein de la Fonction Publique la représentativité au sein de la DGAC se fait en additionnant les voix obtenues par les organisations syndicales aux différentes CAP nationales. Chaque organisation syndicale présentera des listes dans les CAP, CCP, CHS, pour les corps qu'elles représentent. Dans le cas de FO qui représente l'ensemble des corps de la DGAC (Fonctionnaires administratifs et techniques, Ouvriers, Contractuels) nous déposerons des listes dans chaque corps. Chaque agent pourra voter dans son corps pour la liste présentée quel que soit son grade ou son affectation. Les élections auront lieu du 23 au 30 juin inclus. Comme pour l'élection du MEEDDAT les agents absents pourront voter par correspondance.

Ces 2 élections sont très importantes car elles conditionnent la capacité des organisations syndicales à s'opposer au démantèlement de la DGAC, à des logiques comptables basées uniquement sur le profit et à peser fortement sur les décisions européennes. Rappelons-nous que sans l'action syndicale la commission européenne aurait validé en 1999 la mise en concurrence des services de la circulation aérienne qui aurait conduit à une « AGENCE » avec toutes ses conséquences néfastes sur les personnels (perte de statut et de garantie d'emploi, mobilité forcée, etc..) et sur les conditions de travail.

**FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux deux votes prévus en juin 2008. Il est important de voter car chaque voix compte pour se faire entendre. Isolés nous sommes plus vulnérables, regroupés nous sommes plus forts.**

www.snafo.com